

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE AJOURNÉE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS
MERCREDI, LE 17 MARS 2010
19h50.**

Sont présents les conseillers : *Nancy Belleau*
Pierre Gauthier
Cloé Racine
Catherine Aubut
Raynald Demers
Daniel Bérubé

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*.

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier et Ken Vautour, responsable des travaux publics sont aussi présents.

L'assistance est composée de 0 personne.

Le quorum étant constaté la séance est ouverte. Le conseil revient sur le point 19 e) de la séance du 1^{er} mars 2010.

Il y a ajout des points suivants :

19. Varia

- g) Raccordement partiel au réseau d'égouts
- h) Modernisation du système téléphonique administration
- i) Formation programme d'entretien préventif
- j) Congrès ADMQ
- k) Orientation conseil sans papier

19. VARIA

e) Demande de dérogation mineure D2010-01

La situation ayant évoluée dans ce dossier cette demande n'est plus requise.

g) Raccordement partiel au réseau d'égouts

Considérant que les propriétaires du 108 rue Des Épinettes désirent procéder immédiatement à la construction d'une résidence;

Considérant que ce terrain est présentement desservi par l'aqueduc seulement et qu'un projet d'égout domestique est présentement à l'étude;

Considérant que le réseau d'égout existant est situé à proximité de ce terrain et qu'il y a possibilité de raccorder cette résidence de façon partielle à ce dernier;

Considérant qu' il est convenu que ce raccordement se fera au frais du propriétaire et que les obligations seront les mêmes que si il était raccordé en façade de son terrain, à savoir de payer les taxes applicables pour ce service;

Considérant que la municipalité assumera à ces frais l'installation d'un regard à l'extrémité de son réseau afin de permettre ce raccordement.

Pour ces motifs, il est

2010-049

*Proposé par Cloé Racine
Appuyé par Catherine Aubut*

Et résolu d'autoriser le raccordement de la future résidence du 108 rue Des Épinettes au réseau d'égout domestique de la municipalité. Ce raccordement dit partiel se fera au frais des propriétaires à l'exception du regard qui sera installé à l'extrémité de la conduite d'égout existante qui sera au frais de la Municipalité. Par partiel on entend que seul les eaux usées provenant de la fosse septique de la résidence seront déversées dans le réseau au moyen d'un système de pompage. Les propriétaires seront responsables de ce système de la résidence au regard d'égout et devront assumer son entretien.

Il est de plus résolu d'autoriser une dépense d'au plus 3 500\$ pour l'installation d'un regard d'égout à l'extrémité du réseau situé sur la rue du Petit-Bois. Cette somme sera prise à même la réserve égout.

Finalement un protocole d'entente au sujet de cette installation devra être signé entre la municipalité et les propriétaires.

ADOPTÉ

h) Modernisation du système téléphonique administration

Considérant que la municipalité désire moderniser son système téléphonique afin qu'il réponde mieux à ses besoins;

Considérant que des prix ont été demandés à différents fournisseurs pour différents systèmes et que le système répondant le mieux à nos besoins et le moins cher nous est offert par Inter-Sélect Inc. de Rivière-du-Loup;

Considérant que la municipalité veut aller de l'avant dans ce projet dans les meilleurs délais.

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Nancy Belleau*

2010-050

Et résolu d'autoriser une dépense de 4 300\$ à même le poste immobilisations pour le remplacement de notre système téléphonique. L'achat du système se fera auprès de Inter-Sélect Inc.

ADOPTÉ

i) Formation programme d'entretien préventif

2010-051

**Proposé par Daniel Bérubé
Appuyé par Catherine Aubut**

Et résolu d'inscrire le mécanicien-opérateur Jean-Claude Gagnon à la formation portant sur le programme d'entretien préventif des véhicules lourds. Le coût d'inscription est de 350 \$ plus taxes et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives. Cette formation nous permettra d'effectuer nous-même les inspections mécaniques de nos camions à neige au lieu de confier cette tâche à des garages accrédités.

ADOPTÉ

j) Congrès ADMQ

2010-052

**Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Raynald Demers**

Et résolu que le conseil autorise la directrice générale adjointe à se rendre au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 19, 20 et 21 mai prochain à Québec. Le coût d'inscription est de 450\$ et les frais de déplacements et d'hébergement seront payés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

k) Orientation conseil sans papier

Considérant qu'il est de mise dans un souci environnemental de réduire la consommation de papier;

Considérant que la municipalité dans le cadre de ses réunions de conseil imprime beaucoup de documents qui sont distribués à titre d'information et qui sont à usage unique;

Considérant que les moyens technologiques modernes permettent de diffuser cette information sans devoir utiliser le support papier.

2010-053

**Pour ces motifs, il est
Proposé par Nancy Belleau
Appuyé par Pierre Gauthier**

Et résolu de prendre les mesures nécessaires afin de limiter l'impression de documents lors de nos tables de travail et de favoriser l'utilisation d'un portable et d'un projecteur pour diffuser l'information. Éventuellement le conseil désire étendre cette façon de faire aux séances du conseil.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE.

2010-054

Proposé par Catherine Aubut

Et unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À 21h00

Michel Côté, maire

Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.

.....